

Décision

Générale

colonial

Décision n° 516 nommant M. MALLEC Chef du Service Local des transports Maritimes.

n° 516

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 13 du 30/07/1943

Date de publication
29 juin 1943

Date du numéro
30 juillet 1943

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre

Vu la décision n. 392 du 15 Mai 1943 chargeant provisoirement M. Flocens, Lieutenant de Vaisseau, des fonctions de chef du Service Local des Transports Maritimes;

TEXTE INTÉGRAL

Art. Unique. — M. MALLET, Agent des Messageries à Djibouti est nommé Chef du Service Local des Transports Maritimes à compter du 1er juillet 1943, en remplacement du Lieutenant de Vaisseau FLORENS, maintenu à la disposition du Commandant de la Marine en Côte Française des Somalis.

R. SALLER,